

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 27 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 juin 2022, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyn LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine Gallego

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu la délibération n°2018/D55 du 28 mai 2018 approuvant le choix du concessionnaire et le contrat de concession de service public pour l'exploitation du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2028,  
 Vu le contrat de concession de service public conclu entre la commune et l'UCPA, et notamment son chapitre 14 relatif aux tarifs,  
 Vu la délibération n°2021DELIB0050 du 10 mai 2021 approuvant les tarifs des services et activités du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne rattachés à la saison 2021/2022,  
 Vu le projet d'avenant au contrat de concession relatif à la grille tarifaire portant augmentation de 3,61% en moyenne des nouveaux tarifs du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne pour la saison sportive 2022/2023, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023  
 Vu l'avis de la Commission « Sport, tourisme, Relations internationales » du 14 juin 2022,

Considérant que les dispositions contractuelles relatives au mécanisme d'indexation des tarifs ne permettent pas, en l'état, au délégataire, dans un contexte économique inflationniste aggravé en particulier plus encore par l'augmentation sans précédent du coût des matières premières, de faire face à ses charges extracontractuelles pesant considérablement sur son activité et bouleversant l'économie générale du contrat,  
 Considérant qu'il y a lieu, sur proposition du concessionnaire, d'actualiser de manière exceptionnelle les tarifs des services et activités du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne pour la saison sportive 2022/2023, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour et 1 abstentions (Etienne RENAULT)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de concession de service public pour l'exploitation du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne relatif à la révision des tarifs du centre équestre municipal de Bry-sur-Marne, sur la base d'une augmentation de 3,61% en moyenne pour la saison sportive 2022/2023, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 dont le recouvrement sera effectué par l'exploitant concessionnaire, comme suit :

<b>PONEYS</b>		
<u>Abonnements</u>		
Baby Poney (3-5 ans)	1 séance d'une heure par semaine sur 44 semaines	499 €
Poney (6-11 ans)	1 séance d'une heure par semaine sur 44 semaines	659 €
Poney "sport" (6-11 ans)	2 séances d'une heure par semaine sur 44 semaines (compétition)	1 218 €
<u>Cartes à horaires libres</u>		
Poney (6-11 ans)	carte de 10 séances d'une heure	179 €
Heure passagère	1 heure d'équitation occasionnelle à partir du galop 1 ou niveau équilibre	20 €
<u>Stages sans hébergement</u>		
Stage journée	1 jour	54 €
Stage semaine	5 jours ½ (vacances d'été)	254 €
Éthologie	cycle de formation 5 séances	89 €
<u>Services</u>		
Licence junior	licence FFE - de 18 ans	25 €
Licence adulte	licence FFE 18 ans et plus	36 €
Assurance journée	assurance annulation facultative	2,20 €
Assurance année	assurance annulation facultative	33 €

Compétitions extérieures (1 <sup>er</sup> tour)	Transport et location de l'animal, coaching et engagement à la compétition	80 €
Compétitions extérieures (2 <sup>ème</sup> tour)	Location de l'animal, coaching engagement sur le même concours	11 + 23 € prix de l'engagement
Compétitions extérieures (3 <sup>ème</sup> tour)	Location de l'animal, coaching engagement sur le même concours	11 + 23 € prix de l'engagement

<b>CHEVAUX</b>		
<u>Abonnements</u>		
Équitation	1 séance d'une heure par semaine sur 44 semaines	915 €
Équitation "sport"	2 séances d'une heure par semaine sur 44 semaines (compétition)	1 698 €
<u>Carte à horaire libre</u>		
Équitation carte de 10h	10 séances d'une heure	236 €
Séance à l'unité	séance de passage	25 €
<u>Stages sans hébergement</u>		
Stage journée	1 jour	59 €
Stage semaine	5 jours ½ (vacances d'été)	299 €
Éthologie	cycle de formation 5 séances	89 €
<u>Services</u>		
Licence junior	licence FFE - de 18 ans	25 €
Licence adulte	licence FFE 18 ans et plus	36 €
Assurance journée	assurance annulation facultative	3 €
Assurance année	assurance annulation facultative	33 €
Compétitions extérieures (1 <sup>er</sup> tour)	Transport et location de l'animal, coaching et engagement à la compétition	80 €
Compétitions extérieures (2 <sup>ème</sup> tour)	Location de l'animal, coaching engagement sur le même concours	10 + 23 € prix de l'engagement
Compétitions extérieures (3 <sup>ème</sup> tour)	Location de l'animal, coaching engagement sur le même concours	10 + 23 € prix de l'engagement
Tarif mensuel pension	hébergement et entretien du box	570 €

<b>TARIFS GROUPES</b>		
Gratuité appliquée :		
- pour 2 séances scolaires (sur un cycle de 8 séances), valable par classe pour les écoles élémentaires de Bry-sur-Marne		
<b>ou</b>		
- pour 1 séance par semaine d'Escal'Loisirs (activités périscolaires après l'école), valable sur l'année scolaire		
<u>Séances</u>		
Scolaires / Périscolaires (Escal'Loisirs)	1 heure d'activité - limité à 30 personnes	73 €
CE et Groupes poney	1 heure d'activité - prix par personne d'un groupe préconstitué à partir de 7 personnes	10 €
CE et Groupes Cheval	1 heure d'activité - prix par personne d'un groupe préconstitué à partir de 7 personnes	13 €
Équitation adaptée Poney	1 heure d'activité - prix par groupe jusqu'à 5 personnes	56 €
Équitation adaptée Cheval	1 heure d'activité - prix par groupe jusqu'à 5 personnes	67 €

FERME PÉDAGOGIQUE		
Gratuité appliquée pour l'accès autour de la ferme pédagogique et ouvert en accès libre sur les heures d'ouverture du centre		
Les ateliers du petit fermier (à partir de 3 ans)	1 heure d'activité - apprentissage et nourrissage du monde animal et activités manuelles	7 €
Vacances à la ferme (à partir de 3 ans)	2 demi-journées de 2 heures - découverte de la vie à la ferme + activités	28 €
Séance adaptée à la ferme	1 heure d'activité - prix par groupe jusqu'à 6 personnes	67 €
Promenade à la ferme (2-8 ans avec le poney)	20 minutes d'activité en autonomie autour de la ferme	8€
Séance scolaire à la ferme	1 heure d'activité - prix par classe ou un groupe de centre aéré - de 30 enfants au maximum	52 €
	1 heure d'activité - prix par classe pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Bry	45 €
Séance journée mixte équitation poney et ferme	15€/enfant initiation au poney et mode de vie des animaux de la ferme	15 €

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 juin 2022

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

